

# Confier votre patrimoine entre de bonnes mains



**JUDITH SEBILLOTTE-LEGRIS,**  
GÉRANT DE SCORE PATRIMOINE

Développer, valoriser, pérenniser son patrimoine et préserver l'entente familiale sont des objectifs recherchés par toute famille, quelle que soit l'importance de son patrimoine privé ou professionnel. C'est le rôle du conseiller en gestion de patrimoine, dont le métier fait actuellement l'objet d'une importante réglementation.

**Entretien avec Judith Sebillotte-Legris, Gérant de Score Patrimoine, cabinet de gestion de patrimoine.**

## En quoi consiste le métier de conseiller en gestion de patrimoine indépendant (CGPI) ?

Nous accompagnons nos clients dans la construction de leur patrimoine, en cohérence avec leurs objectifs et leur capacité d'épargne. Nous effectuons un audit de leur situation familiale, matrimoniale et fiscale. C'est en recensant l'ensemble de leurs projets privés, familiaux et professionnels, quelles qu'en soient les échéances, que l'on parvient à réaliser une véritable gestion de patrimoine.

Le conseil en gestion de patrimoine regroupe plusieurs compétences : l'ingénierie patrimoniale qui fait appel à une expertise juridique et fiscale, le courtage en assurance, le conseil en investissement financier. Ce métier met donc en œuvre une approche globale du patrimoine, au travers de ses différentes phases : constitution, valorisation, transmission.

## Quel est votre parcours et en quoi fait-il votre force sur le marché ?

Avocate pendant 20 ans et spécialisée en droit et fiscalité du patrimoine, j'ai ensuite dirigé l'ingénierie patrimoniale d'une banque de gestion de fortune. J'ai constaté combien les clients

disposant d'un patrimoine important étaient friands de connaître le droit et la fiscalité. Dans les banques privées, l'ingénierie patrimoniale est trop souvent un produit d'appel qui ne fait pas l'objet d'un suivi. Or, un bilan patrimonial doit être effectué chaque année pour tenir compte des évolutions législatives, de la composition du patrimoine de nos clients et de leur environnement familial. C'est ce qui m'a amenée à réfléchir sur un métier qui allie droit, fiscalité et finance. D'où la création, il y a 10 ans, de Score Patrimoine, cabinet de Conseil en gestion de patrimoine pour une clientèle privée et professionnelle, qui privilégie la dimension conseil. S'agissant du chef d'entreprise, nous intervenons sur une double problématique à laquelle il est souvent confronté : choix de son statut, de sa protection et de sa rémunération et celle de ses collaborateurs ainsi que la transmission de son entreprise par donation/succession ou cession.

## Le métier fait actuellement l'objet de grandes évolutions. Pouvez-vous nous en dire plus ?

On assiste actuellement à une réorganisation en profondeur de la pratique de la distribution des produits

financiers et d'assurance dans toute l'Europe. L'objectif du législateur est de nous obliger à agir « de manière honnête, impartiale et professionnelle au mieux de l'intérêt des clients ». Cette réglementation va s'appliquer à tous les acteurs du monde de la finance. Elle correspond à la manière dont la plupart des CGP exercent déjà ce métier à savoir un devoir de conseil et transparence des coûts (honoraires, commissions perçues). Dans un souci de protection du client, il y aura, à compter de 2018, une formalisation du conseil qui sera de plus en plus exigeante et qui permettra à nos clients de comprendre exactement les investissements qui leur seront proposés.

## Comment appréhendez-vous ce changement au sein de votre cabinet ?

Depuis la création de Score Patrimoine en 2007, j'ai toujours considéré que la transparence de la rémunération faisait partie de mes obligations. En tant que CGP, nous préservons notre indépendance et sommes à même de dispenser un conseil parfaitement objectif, en dehors de toute pression de nos fournisseurs, parce que nos clients sont conseillés et connaissent nos modalités de rémunération. Cette réglementation ne fait que nous conforter dans notre manière de travailler.

